

La Défense, le 12 janvier 2024,

NOTE D'INFORMATION N° 01/2024

Objet : Campagne des entretiens 2024 :

- Entretien Annuel d'Appréciation
- Entretien Professionnel
- Entretien Professionnel Récapitulatif

Comme chaque année, la campagne des entretiens annuels va débuter. Deux entretiens seront à mener entre le collaborateur et son manager :

- L'Entretien Annuel d'Appréciation : Son objectif est d'évaluer le salarié dans son occupation du poste, la réalisation de ses objectifs et de définir les objectifs de l'année à venir.
- L'Entretien Professionnel : Son périmètre est plus large puisqu'il aborde les perspectives d'évolution professionnelle du collaborateur notamment en terme de qualifications et d'emploi du salarié et des besoins de formation.

Ils seront réalisés entre mi-janvier et fin-février 2024.

En application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, tous les 6 ans, un entretien professionnel doit être réalisé sous la forme d'un bilan approfondi récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Pour les salariés ayant 6 ans d'ancienneté cette année, un Entretien Professionnel Récapitulatif sera réalisé en lieu et place de l'Entretien Professionnel Annuel.

La page « Bilan » des 6 dernières années sera pré-renseignée par le Service des Ressources Humaines et communiquée aux managers.

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires aux entretiens :

- ✓ Entretien Annuel d'Appréciation 2024
- ✓ Entretien Professionnel 2023 ou Entretien Professionnel Récapitulatif 2024
- ✓ Guides des entretiens 2024

La réussite de l'entretien annuel réside dans la qualité de la préparation.

Il est donc essentiel **que le collaborateur comme le manager préparent cet entretien à l'avance.**

Nous vous invitons à prendre connaissance du Guide 2024.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur



Diffusion Générale